

CONSEIL MUNICIPAL DU 19 SEPTEMBRE 2022

LISTE DES DÉLIBÉRATIONS

Le Conseil Municipal, légalement convoqué le 13 septembre 2022, s'est réuni le lundi 19 septembre 2022 à 20h00, salle du conseil municipal, en mairie du Tablier.

2022-09-34

- Attribution des marchés de travaux relatifs au lot 07 « Revêtements carrelage/Faïence » pour la construction d'un commerce sur la Commune du Tablier

Le conseil municipal après délibéré, à l'unanimité,

- DÉCIDE de valider le classement du rapport d'analyse des offres,
- DÉCIDE d'attribuer le marché relatif au lot 07 « Revêtements carrelage / Faïence » à l'entreprise CALANDREAU CCV pour un montant HT de 34 400.00 €.
- AUTORISE Mme la Maire à signer le marché correspondant avec l'entreprise retenue.
- PRÉCISE que les dépenses correspondantes seront engagées sur l'opération « café-épicerie » au budget 2022 et 2023.

2022-09-35

Participation financière aux frais de fonctionnement de l'école publique de la commune de Rosnay, année scolaire 2021/2022

Le conseil municipal après délibéré, à l'unanimité,

-Emet un avis favorable à la participation de 539€ par enfant domicilié au Tablier aux frais de fonctionnement de l'école publique de la commune de Rosnay pour l'année scolaire 2021-2022.

2022-09-36

Convention Territoriale Globale 2022-2026 du territoire de l'intercommunalité de La Roche-sur-Yon Agglomération Le conseil municipal,

Le conseil municipal,

- -PREND ACTE de de la démarche collaborative d'élaboration de la Convention Territoriale Globale 2022-2026.
- -APPROUVE les termes de la Convention Territoriale Globale 2022-2026 du territoire de l'intercommunalité de La Roche-sur-Yon Agglomération, joint en annexe de la présente délibération,
- -AUTORISE Madame la maire, à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

2022-09-37

INFORMATIQUE, mise à jour des installations informatiques dans les salles communales en vue de la mutualisation informatique avec La Roche-sur-Yon Agglomération

Le conseil municipal après délibéré, à l'unanimité,

-Décide d'autoriser Madame la maire à signer le devis de la société TDO, d'un montant de 1 427€HT soit 1712.40€TTC correspondant aux travaux demandés.

2022-09-38

Installation de panneaux et balisage au village le Châtelier

Le conseil municipal après délibéré, à l'unanimité,

-Autorise Madame la maire à signer le devis de la société Lacroix d'un montant de 1 433.12€HT.

2022-09-39

Demande de subventions - année 2022 et année 2023

Le conseil municipal après délibéré, à l'unanimité,

- -décide de verser une subvention de 38€ à la Banque Alimentaire au titre de l'année 2023,
- décide d'adhérer et de verser la cotisation annuelle 2022 d'un montant de 75€ à la Fondation du Patrimoine.

L'intégralité des délibérations et des débats seront retranscrits dans le procès-verbal de la séance.